

23.09.2009 – 09:00 Uhr

## Pour la sécurité sur Internet: SWITCH fait un service d'essai DNSSEC

Zurich (ots) -

SWITCH fera jusqu'en février 2010 un service de test DNSSEC. Pour cela, les zones .ch et .li ont été signées. DNSSEC est une extension du Domain Name System (DNS) destinée à empêcher la manipulation de demandes DNS.

DNSSEC est une extension du système de noms de domaine (DNS) servant à garantir l'authenticité et l'intégrité des données de réponses DNS.

Par des mesures techniques, l'ordinateur demandeur (par exemple navigateur Internet) peut ainsi reconnaître si la réponse sur une adresse Internet au DNS provient effectivement du serveur enregistré chez SWITCH comme compétent. En même temps, il est garanti que cette réponse n'a pas été modifiée pendant le transport sur Internet.

Plus simplement: DNSSEC est une sorte d'assurance garantissant à l'usager d'Internet que seul est affiché le site Web qu'il souhaite appeler.

Ceci est garanti par des signatures cryptographiques. Les informations ne sont pas codées sur DNSSEC. Toutes les données restent publiquement accessibles comme pour le DNS existant.

Vous trouverez de plus amples informations et la brochure PDF "Qu'est-ce que DNSSEC?" sur le site Web: [www.nic.ch/fr/dnssec](http://www.nic.ch/fr/dnssec)

Depuis 1987, la fondation SWITCH est au service du réseau scientifique suisse qui garantit aux hautes écoles l'accès à la société de l'information. Ce réseau ultra performant lie les utilisateurs de Suisse au monde entier. L'exploitation de ce réseau par SWITCH génère le savoir-faire indispensable et forme la base technologique pour l'exploitation du service d'enregistrement des noms de domaine en .ch et .li.

Contact:

SWITCH  
Marco D'Alessandro  
Werdstrasse 2  
Postfach  
CH-8021 Zurich  
Tél.: +41/44/253'98'77  
Fax: +41 44 268 15 68  
E-Mail: [press@switch.ch](mailto:press@switch.ch)  
Internet: [www.switch.ch](http://www.switch.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004516/100590393> abgerufen werden.